



Paris, le 26 novembre 2014

Communication des délégués du personnel ASS à l'attention des personnels

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014 : LE FIASCO !

L'organisation désastreuse des élections professionnelles de 2011 n'aura donc pas servi de leçon à l'administration. Cette année encore, elle fait preuve d'un incroyable amateurisme qui se traduit par du mépris envers les professionnels ASS et CTSS qui en font les frais !

Election au Comité Technique Ministériel

Nous avons appris le 20 novembre, soit 14 jours exactement avant la fin du vote, que **les ASS et les CTSS devaient voter pour le CTM du ministère des affaires sociales, et non plus pour celui du ministère de la justice**. Dommage pour les collègues qui ont déjà votés, leur vote ne sera pas pris en compte ! L'administration a adressé en catastrophe le bon matériel aux agents, afin qu'ils puissent voter pour la bonne instance.

A priori, nos administrations respectives ne s'interrogent pas sur la pertinence de faire voter les ASS et les CTSS des 6 autres ministères du CIGEM pour le CTM d'un ministère avec lequel ils n'ont qu'un lien purement administratif (MAS) ! Après tout, nous ne sommes plus à cela près en terme de mépris pour le corps des ASS et CTSS !

Election à la CAP des ASS

Tous les ASS de tous les ministères du CIGEM ont reçu à leur domicile (personnel et/ou professionnel) un kit de vote dans lequel le bulletin de vote pour la liste CGT-FSU était manquant, remplacé par erreur par le bulletin de vote de la CAP des attachés !

L'administration a donc précipitamment adressé, avec le kit de vote du CTM du MAS, le bulletin manquant pour la CAP. Cependant, certains ASS avaient déjà voté. Tant pis pour eux, ils n'avaient qu'à attendre que l'administration constate son erreur et la rectifie !!! Rappelons que notre délégation occupe 3 des 4 sièges de la CAP ASS actuelle. Le hasard sans doute...

Nous avons exigé de l'administration qu'elle reconnaisse cette erreur grossière en envoyant un kit complet d'une couleur différente et en modifiant le numéro du scrutin afin de dissocier les votes ayant déjà eu lieu. Elle a refusé en envoyant simplement le bulletin manquant... Conséquence : vous ne pouvez plus modifier votre vote si votre bulletin a déjà été envoyé !

Nous dénonçons une rupture manifeste dans l'égalité de traitement entre les différentes organisations syndicales. La FSU et la CGT déposeront probablement un recours pour demander l'annulation de cette élection et la mise en place d'un nouveau scrutin.

Pour cela, nous avons besoin de vos témoignages sur la réception cafouilleuse du matériel de vote (merci de le faire soit auprès des élus en CAP, soit sur les mails des syndicats CGT/FSU).

Encore un pour la route ?

Ultime marque de déconsidération : les ASS du Secrétariat Général du ministère de la Justice ont reçu pour consigne de se mettre à disposition des bureaux de vote du CTM pour représenter le SG. Ils sont donc priés de surveiller une élection dont ils sont désormais exclus, votant auprès du MAS et non plus de la Justice ! Nous appelons les collègues à refuser par tous moyens leur présence sur les bureaux votes et à se rapprocher de nos organisations syndicales.

Ce cumul d'incidents est une attaque contre la démocratie, l'égalité de traitement entre les organisations syndicales et la liberté d'expression des ASS et CTSS.

Elle est le signe d'un désintérêt profond et d'un mépris cinglant pour les personnels de la part des différents ministères et notamment du Ministère des Affaires Sociales.